

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) OCTOBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Lucie Plourde, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B) Certificat n° 139464 Et Anna-Maria Bilinski, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B) Certificat n° 171339	Plaintes n ^{os} 2016-03-02(E) 2016-03-03(E)	M ^o Patrick de Niverville, président M. Norman Dickenson, membre M ^{me} Valérie Mastrocola, membre	3 et 4 octobre 2016 09h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	Lucie Plourde 6 chefs pour avoir exercé de façon négligente ses activités de supervision d'un expert en sinistre (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 2, 10, 27, 58(1) et 58(3) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>); Anna-Maria Bilinski 6 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente et pour avoir fait preuve d'un manque de contrôle d'une réclamation présentée par un assuré (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10, 27, 45 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 6 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente et pour avoir fait défaut de fournir à un assuré les explications nécessaires à la bonne compréhension du règlement de la réclamation présentée à la suite d'un sinistre (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10, 14, 21 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) OCTOBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
David Kanath, expert en sinistre en assurance de dommages de particuliers (5B)	Plainte n ^{os} 2016-04-01(E) 2016-04-02(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Karine S. Correia, membre	13, 14 et 17 octobre 2016	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	David Kanath 5 chefs pour avoir agi à titre d'expert en sinistre en assurance des entreprises dans divers dossiers de réclamation alors qu'il ne lui était pas permis d'agir dans cette catégorie de discipline (articles 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, article 10 al. 1 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant [c. D-9.2, r.7] et articles 2, 20, 26 et 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre [c. D-9.2, r. 4]).	Audition sur culpabilité
Certificat n° 169873						
Claude Lachance, inactif et sans mode d'exercice comme expert en sinistre (5A)		M. Claude Gingras, membre				
Certificat n° 139344					5 chefs pour avoir permis à David Kanath d'agir comme réviseur dans divers dossiers de réclamation alors qu'il était le superviseur immédiat de ce dernier (articles 13, 16, 84 et 85 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, article 10 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant [c. D-9.2, r.7] articles 2, 58(1) et 58(14) du Code de déontologie des experts en sinistre [c. D-9.2, r. 4]).	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
ATTILA-ZOLTAN SZABO 148939	CD00-1104	M ^e Alain Gélinas, Président M. Serge Lafrenière, Pl. Fin. M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	4 octobre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1W7	Conflits d'intérêts Fournir de faux renseignements à l'assureur	Sanctions
MICHEL CAISSE 181054	CD00-1156	M ^e Claude Mageau, Président M. Stéphane Prévost, A.V.C. M. Réal Veilleux, A.V.A., Pl. Fin.	4 octobre 2016 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Remplacement non justifié	Culpabilité
ÉRIC BOUCHER 104315	CD00-1173	M ^e François Folot, Président M ^{me} Suzanne	5 octobre 2016 à 09h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal	Conflits d'intérêts	Sanctions

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Côté, Pl. Fin. M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.		(Québec) H2Z 1W7		
TAHEREH ZARAYAN 134783	CD00-1091	M ^e Alain Gélinas, Président M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. François Faucher, Pl. Fin.	11 octobre 2016 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Conflits d'intérêts	Autre
CLAUDE HUET 116684	CD00-1181	M ^e Janine Kean, Présidente M. Stéphane Côté, A.V.C. M. B. Gilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.	12 octobre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts	Culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
FRANCIS NDALAMBA 184421	CD00-1106	M ^e François Folot Président	19 octobre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité
		M. André Noreau M. Stéphane Prévost, A.V.C.	20 octobre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8		
MICHEL MARCOUX 122786	CD00-1008	M ^e Claude Mageau, Président	24 octobre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité Entrave au travail des organismes	Rejet de plainte (intimé)
		M. Marc Binette, Pl. Fin.	25 octobre 2016 à 9h30			
		M. Antonio Tiberio	26 octobre 2016 à 9h30			
			27 octobre 2016 à 9h30			
			28 octobre			

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			2016 à 9h30		d'autoréglementation	
PIERRE ROY 129884	CD00-1167	M ^o Sylvain Généreux, Président	25 octobre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du Québec	Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Culpabilité
		M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A.	26 octobre 2016 à 9h30	500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal (Québec)		
		M. Frédérick Scheidler		H2Z 1W7		